

CRAFT

Un outil pour aider à l'exercice du devoir de diligence et permettre un accès à plus de sources d'or artisanal formel

Les **mineurs artisanaux produisent 20% de l'or mondial** mais la complexité des chaînes d'approvisionnement artisanales implique souvent l'impossibilité d'accéder à une fraction importante de ce marché pour les affineurs et les entreprises en aval tenus au devoir de diligence et à la gestion des risques.

Le nouveau **Code pour l'atténuation des Risques dans l'Activité minière artisanale et à petite échelle s'engageant dans un commerce Formel et Transparent** (CRAFT) cherche à apporter une plus grande légitimité à l'or artisanal sur le marché en aidant les producteurs et les négociants de l'**activité minière artisanale et à petite échelle** (AMAPE) à démontrer et à documenter leur conformité avec les principes du devoir de diligence de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), tout en les conseillant quant aux risques environnementaux et sociaux importants.

Le CRAFT a été développé en lien étroit avec des normes et des systèmes d'approvisionnement responsables, dont le **London Bullion Market Association** (LBMA), le **Conseil pour les pratiques responsables en bijouterie-joaillerie** (RJC) et l'**Initiative Responsable Minerals** (RMI).



Le CRAFT aidera les affineurs et les entreprises en aval à :

- accéder à plus de sources d'or formel, y compris dans les zones reculées ;
- démontrer, documenter et rendre compte de leur adhésion aux principes de l'OCDE et aux normes et codes des associations de l'industrie ;
- mettre en œuvre un outil pratique et holistique sur le devoir de diligence, conçu et adapté pour être applicable dans le contexte de l'activité minière artisanale.
- démontrer l'engagement de soutien aux pays en voie de développement et de construction des capacités artisanales, valeurs qui sont mises en avant par l'OCDE et le LBMA, entre autres ; et
- un outil pour s'engager auprès des fournisseurs pour développer des plans progressifs avec des objectifs sociaux, économiques et environnementaux pour les mines artisanales. Ces plans peuvent être ajustés selon les besoins, les opportunités et les intérêts des partenaires en aval, en collaboration avec les producteurs artisanaux.

Comment a été développé le CRAFT? Le CRAFT a été développé par l'**Alliance pour une Mine Responsable** (ARM) et **RESOLVE**, avec le soutien financier de l'**Alliance Européenne pour des Minerais Responsables** (EPRM).

Le développement a bénéficié des conseils et de l'orientation d'une coalition diverse d'acteurs stratégiques de la chaîne d'approvisionnement en or, dont l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA), le London Bullion Market Association (LBMA), Pact, le Conseil pour les Pratiques Responsables en Bijouterie - Joaillerie (RJC), l'Initiative Responsable Minerals (RMI), Solidaridad, la Swiss Better Gold Association (SBGA), le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) et des experts indépendants. Des mineurs de Colombie, du Pérou, de Guyana, du Burkina Faso et du Sénégal ont également été impliqués dans le développement du code. L'OCDE était présente en tant qu'observatrice du processus.

Comment le CRAFT facilite-t-il le devoir de diligence pour l'or artisanal ?

Le "devoir de diligence" se réfère à un processus continu d'identification, évaluation, remise de compte, atténuation et suivi des risques existants sur un site minier ou sur l'aval de la chaîne d'approvisionnement, tels que les risques légaux ou relatifs aux droits humains.

Tous les acteurs de la chaîne doivent prendre part au devoir de diligence, et le CRAFT offre des étapes claires afin de faciliter le devoir de diligence pour les mineurs, les acheteurs, les négociants, les affineurs et les entreprises en aval.

Le CRAFT est conforme au Guide sur le Devoir de Diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (GDD) de l'OCDE et aux législations dérivant du GDD. Il est cependant applicable à l'ensemble des situations d'approvisionnement auprès d'AMAPE et peut s'utiliser aussi bien pour des zones de risques réduits.

Le CRAFT vise à faciliter la collaboration amont-aval afin de permettre une meilleure atténuation des risques du GDD de l'OCDE.

Il propose des avis de respect, non-respect ou de progression satisfaisante pour ces risques. Pour être candidats au CRAFT, les mineurs doivent justifier des efforts raisonnables et sincères réalisés, dans un processus d'amélioration continue pour faire face aux risques avec le soutien des acteurs locaux, nationaux et internationaux.

Le CRAFT fixe également un niveau de référence pour d'autres risques sociaux et environnementaux, afin d'informer de l'atténuation des risques et des plans d'amélioration mis en œuvre par la mine et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

CRAFT v 1.0 a été publié en août 2018.

www.craftmines.org

Pour plus d'informations, contactez standards@responsiblemines.org
ou Taylor Kennedy tkennedy@resolv.org

CRAFT

Code pour l'atténuation des Risques dans l'Activité minière artisanale et à petite échelle s'engageant dans un commerce Formel et Transparent



Disponible en:
anglais, espagnol
et français.



ALLIANCE FOR
RESPONSIBLE
MINING

RESOLVE